



Arrêté du maire de la commune de BLOYE -74150- HAUTE-SAVOIE

OBJET :

ARRETÉ DE CIRCULATION POUR TRAVAUX

Le Maire de BLOYE, Haute-Savoie,

VU l'article L.2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'arrêté de circulation en date du 17 juillet 2024 faite par la société SARL 3P-C, Monsieur Saïdi ABDELHAFID pour le compte de la société CIRCET, Monsieur Mohamed HAFIDI,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur toute la commune de BLOYE, dans un but de sécurité publique afin de permettre sur la voie publique Route des Bois pour des travaux de remplacement de poteaux réseaux télécoms par la société SARL 3P-C pour le compte de la société CIRCET, du vendredi 26 juillet 2024 au samedi 26 octobre 2024, VU l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les travaux seront réalisés Route des Bois pour une durée de 90 jours calendaires sur la période du vendredi 26 juillet 2024 au samedi 26 octobre 2024. Le sens de circulation sera deux sens de circulation avec une circulation alternée manuellement avec empiètement sur la chaussée opposée. Les travaux seront des travaux de remplacement de poteaux réseaux télécoms. L'intervention des travaux durera 90 jours calendaires au maximum du 26/07/2024 au 26/10/2024 et la durée de la réglementation sera de 90 jours calendaires du 26/07/2024 au 26/10/2024 (cf. demande d'arrêté de police de la circulation + tableau liste de remplacement poteaux).

Article 2 : La sécurisation sera mise en place par la société SARL 3P-C. Le présent arrêté sera placé de façon visible pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly, Monsieur le Maire de Bloye, Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly, Monsieur l'Agent de Maîtrise du CERD d'Alby-sur-Chéran, Monsieur le Chef du Service Transports Scolaires de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, la société SARL 3P-C pour le compte de la société CIRCET, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et annexé au registre des arrêtés du Maire.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly,
- Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly,
- Monsieur Hervé ISEPPY, Agent de Maîtrise, CERD d'Alby-sur-Chéran,
- Monsieur le Chef du Service Transports Scolaires de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie,
- Monsieur Saïdi ABDELHAFID, la société SARL 3P-C qui transmettra à Monsieur Mohamed HAFIDI de la société CIRCET,
- Affichage en mairie de Bloye.

Acte rendu exécutoire après publication
ou affichage en date du :

Pour le Maire,
Patrick DUMONT



Fait à BLOYE, le 18 juillet 2024
Pour le Maire,
Patrick DUMONT

